

Ancien droit
753 av J.C. à 280 av J.C.

Droit préclassique
280 av J.C. à 27 av J.C.

Royauté

République
510 av J.C.

700 av J.C.

600 av J.C.

500 av J.C.

400 av J.C.

300 av J.C.

200 av J.C.

100 av J.C.

Fondation de Rome
753 av J.C.

Loi des XII tables
Début de
l'histoire du droit
romain
450 av J.C.

Preteur urbain,
édiles curules et
censeurs
367 av J.C.

Lex Aquilia
(R.E.C)
286 av J.C.

Préteur
prérégrin
242 av J.C.

Lex Iulia & L.
Plautia Papiria
90 av J.C.

Conditions pour être propriétaire:
- Être romain
- La chose doit être romaine

La preuve du droit de propriété:
Règle de l'usus autoritas -> il suffit de prouver qu'on eu
la possession de la chose depuis un certain temps
- Meubles : 1an
- Immeubles : 2ans

Limites:
1) Règles de l'Ambitus: il faut laisser 5 pieds (1,5m) entre 2 maisons
2) L'action squad pluvial arcendae : pour les nuisances dues à l'eau de pluie
3) Les arbres et les branches : les branches ne peuvent dépasser de + de 15
pieds (4,5m) et le propriétaire peut aller chercher ses fruits 1j/3
4) L'actio damne infecti: aller en justice pour les constructions qui menacent de
ruine

A. Propriété quiritaire
Propriétaire du sol jusqu'au ciel.
Ce droit de propriété est perpétuel
(sauf disparition de la chose)

Preuve du d
Usucapion
- Avoir poss
chose pend
- Être de bo

Limites:
1) Règle de l'ambigus : supprimée car murs mitoyens
2) Actio squad pluvial arcendae :
- Il faut de l'eau de pluie
- Il faut une nuisance
- Il faut une intervention de l'homme (CICERON)
=> ULPIEN : ouvrages faits de main d'homme (fossés,
3) Les arbres et les frits : idem avant mais nouveauté s
--> interdit prohibitore
4) Actio damni infecti : devient une caution càd un cont
(promesse)
5) Les immissionnes
- Action négative de servitude : démontre que le voisin
- Action confessoire de servitude : faire reconnaître un
- Interdit possessoire prohibitive : empêche les parties
elles-mêmes
6) Interdiction de vendre des res litigiosae (= choses q
en justice)
7) L'expropriation pour cause d'utilité publique

Hostis = étranger = ennemi

Hostis = ennemi
Preregrin = étranger

Procédure : actions de la loi

Procédure = procédure formul

Droit classique
27 av J.C. à 284

Droit postclassique
284 à 565

Principat

Droit de Justinien
527 à 565

1

100

200

300

400

500

600

ex
ia
C.

droit :

sédé la
ant x temps
onne foi

canaux, digues)
si le voisin nous interdit

trat fait par stipulation

n'a pas de servitude
droit de servitude
de se faire justice

ui font l'objet d'une action

aire

Constitution Antonine
210

Codex
Gregorianus
292

Loi des citations
426

Chute de l'empire
romain occident
476

Reconquête de
Rome par Justinien
Fin de l'histoire du
droit romain
554

B. Propriété prétorienne:
Traditio d'une res mancipi entre
romain
* Rei vindicatio
* Exception de la chose vendue et
tradée
* Interdit possessoire restitutoire
(contre le voleur)
* Action publicienne (contre
l'acheteur du voleur)
* Exceptio iusti Domini (pour le réel
propriétaire)

C. Propriété provinciale
Sur les nouveaux territoires.
Ils doivent payer un impôt à
l'État romain